

accueilli favorablement l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande à la Communauté le 1^{er} janvier 1973, mais il a exprimé sa préoccupation quant aux répercussions possibles de cette nouvelle situation sur ses échanges avec la Grande-Bretagne.

Dès l'accession de la Grande-Bretagne à la Communauté, se sont amorcées des négociations prolongées en vue d'obtenir une compensation sous forme de certaines réductions des tarifs communautaires pour contrebalancer la perte des préférences tarifaires britanniques. Bien que l'issue de ces négociations, menées en application du paragraphe 6 de l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ait été entièrement satisfaisante, le gouvernement estimait qu'il fallait jeter les assises d'une relation plus positive et dynamique avec la Communauté.

La négociation d'un Accord-cadre était d'abord et avant tout une déclaration d'intention. Nous savions que, dans le contexte de l'évolution rapide des relations économiques entre les pays industrialisés au cours des années 70, la croissance économique serait tout particulièrement tributaire du commerce international et du transfert de la technologie. Si le secteur privé canadien pouvait avoir accès aux marchés européens et échanger de nouvelles techniques avec les firmes européennes, il pourrait en retirer de grands avantages. Mais ce phénomène ne se produirait pas naturellement. La réalisation de cet objectif, combinée au resserrement de la coopération au niveau gouvernemental dans des secteurs comme la recherche et le développement et la protection de l'environnement, requerrait la coordination des activités des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que de celles du secteur privé au Canada. Ainsi donc, l'Accord-cadre de 1976 peut être perçu comme un document novateur, une déclaration de notre intention de nous organiser pour recenser les possibilités qui s'offrent à nous et chercher à en tirer profit.

Outre le contexte de l'élargissement de la Communauté, l'Accord devrait également être perçu dans le contexte d'autres événements qui se sont produits au cours des années 70; on pense tout particulièrement à la hausse de la facture pétrolière et aux négociations du Tokyo Round. Il faudra au moins une autre décennie pour que les effets de la montée des prix énergétiques se fassent sentir dans l'ensemble du système économique mondial, mais, en ce qui concerne les relations du Canada avec l'extérieur, je crois qu'un de ses effets est déjà manifeste: il devient de plus en plus avantageux de valoriser les ressources avant leur exportation à l'étranger.